

Ma famille habite à Beaugency dans une maison à moins de 100 mètres de l'avenue des Clos neufs (D918) et à environ 800 mètres de la zone Actiloire.

Je m'inquiète beaucoup du projet de plateforme logistique de Parcolog gestion dans la zone ActiLoire.

1) Circulation des véhicules

Beaugency ne dispose pas de sortie d'autoroute ; une grande partie des 920 déplacements quotidiens de véhicules prévus dans le projet se feront inévitablement sur les routes de Beaugency. Ceci aurait plusieurs impacts négatifs sur notre qualité de vie.

a) Insécurité des usagers

Mon fils, 13 ans, se rend tous les jours en vélo au collège. La traversée de la D2152 dans Beaugency est déjà difficile pour les cyclistes en raison du nombre important de véhicules qui empruntent cet axe. Cela sera encore plus difficile avec l'augmentation de trafic induit par le fonctionnement de la plateforme.

Il se rend aussi régulièrement à Vernon (partie nord de Beaugency) pour rendre visite à ses copains, en traversant la D918 au niveau de la rue du Colombier. Malgré la limitation de vitesse à 30 km/h au niveau de ce passage, les véhicules ne respectent pas cette limite et la traversée sera encore plus dangereuse lorsque cet axe sera davantage emprunté. Je demande des contrôles de vitesse réguliers, un radar pédagogique, un passage pour piétons et cyclistes plus visible et un changement de priorité à ce croisement entre l'avenue des Clos neufs et la rue du Colombier avec un feu tricolore asservi à la vitesse pour les véhicules circulant sur l'avenue des Clos neufs, afin de faire ralentir vraiment les véhicules et ainsi rendre la traversée plus sûre.

Parcolog prendra-t-il en charge ces aménagements ?

b) Pollution de l'air

Habitant et travaillant depuis 18 ans dans le secteur, nous avons déménagé il y a deux ans sur Beaugency afin de nous déplacer principalement à vélo et à pied pour notre travail et nos activités. Mais je m'inquiète de l'augmentation de la pollution atmosphérique que ce projet générerait et son impact sur la qualité de nos déplacements. Par exemple, ma fille, 16 ans, se rend à pied tous les jours au lycée en empruntant, comme de nombreux lycéens, la piste cyclable le long de l'avenue des Clos neufs. Le matin aux environs de 8h, l'air est irrespirable le long de cette route en raison du nombre important de bus et de véhicules qui circulent. Cela sera pire si ce projet voit le jour.

De façon plus large, la pollution de l'air à Beaugency est réelle. Selon Lig'air (https://www.ligair.fr/toutes-les-donnees/evaluation-par-les-mesures-fixes/les-historiques-des-indices?measure_location_id=45028&daterange=01%2F01%2F2021+-+31%2F12%2F2021), il y a eu en 2021 à Beaugency : 297 jours classés en indice « moyen », 55 en indice « dégradé », 9 en indice « mauvais » et seulement 4 en indice « bon ».

Il n'est pas pensable de rajouter encore un nombre important de déplacements de véhicules !

La pollution atmosphérique a de nombreuses conséquences sur la santé. Selon l'Ademe (<https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/fiches/qualite-lair-comprendre> <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/conso/conso-responsable/pollution-lair> <https://expertises.ademe.fr/air-mobilites/mobilite-transports/elements-contexte/impacts-transports-lenvironnement>) (article complet publié en février 2022) :

- (La pollution atmosphérique) est classée comme cancérogène avéré par le Centre International de Recherche sur le Cancer. Elle provoque des affections cardiovasculaires et respiratoires, des troubles de la fertilité et du développement de l'enfant. Sans compter ses multiples conséquences sur l'environnement.

- 40 000 décès par an sont dus aux particules fines produites par l'activité humaine (3^e cause de mortalité en France) (Santé publique France)
- 56 % des émissions d'oxyde d'azote proviennent du trafic routier (CITEPA)
- (...) les teneurs moyennes estivales en ozone ont tendance à augmenter. De plus, dans plusieurs zones urbaines françaises, les valeurs limites fixées par les directives européennes ne sont pas respectées pour ces polluants (dioxyde d'azote, PM10 et ozone). Ce dépassement est d'autant plus préoccupant que l'Organisation mondiale de la Santé préconise des valeurs encore inférieures à ces valeurs réglementaires.
- C'est l'exposition à la pollution sur une longue durée qui est la plus dangereuse et non celle lors des pics de pollution.
- En France, il est estimé que l'exposition aux particules fines PM 2,5 réduit l'espérance de vie de 8,2 mois. Selon l'OMS, la pollution par les particules PM10 est à l'origine de 6 % des décès prématurés en France en moyenne, dont la moitié est attribuée aux émissions du trafic routier.
- En 2011, le projet Aphekom a conclu qu'habiter à proximité du trafic routier augmente sensiblement la morbidité attribuable à la pollution atmosphérique.
- Préserver l'air, c'est l'affaire de tous - pouvoirs publics, entreprises, associations, citoyens. Aux municipalités d'instaurer une dynamique, en s'appuyant sur le Plan local d'urbanisme ou le Plan climat- air-énergie territorial.

Malheureusement, ce plan climat-air-énergie territorial (PCAET) n'existe pas sur la communauté de communes des Terres du Val de Loire.

Le modèle de plateforme logistique ne fait qu'aggraver ces constats et va à l'encontre des préconisations.

c) Pollution sonore

Le trafic sur l'avenue des Clos neufs est déjà source de bruit et ce sera pire si des véhicules supplémentaires s'y ajoutent.

Dans son étude d'impact (pièce P6b du dossier), Parcolog Gestion élude cette problématique en annonçant (introduction du point 4.6 p.92) : « *Les poids lourds, principale source de bruit, pourront accéder au site depuis l'autoroute A10, puis par la D2152 sans traverser de zones d'habitations.* » et donc s'autorise à ne pas se soucier de ce problème dans la suite de son analyse.

Je reste assez perplexe devant cette affirmation. Venir de l'autoroute A10 signifie passer par le centre de Baule, habité. Pour aller vers Châteaudun ou pour aller à Mer, les poids lourds passeront inévitablement par la rue de Châteaudun bordée d'habitations. Pour aller à Vendôme, ils passeront par l'avenue des Clos neufs, bordée d'habitations également.

Or dans le même article de l'Ademe cité plus haut (voir pièce jointe), nous pouvons lire :

Les transports sont également fortement responsables des nuisances sonores. En France, 10 millions de personnes seraient exposées à des niveaux de bruit supérieurs à 65 dBA en façade, dont 3 millions à des niveaux supérieurs à 70. Le bruit est essentiellement dû au trafic routier et, dans une moindre mesure, au trafic ferroviaire. On considère que le niveau de bruit qui correspond à un seuil acoustique de confort (c'est un objectif de qualité de l'environnement dans certains pays) est de 55 dBA. Le niveau de bruit correspondant à une journée calme à la campagne est de 40 dBA. (...)

Le bruit occasionné par les transports routiers est la principale source de nuisances sonores. Il s'agit principalement :

- du bruit de **roulement pneu-chaussée**. C'est une préoccupation forte dès lors que la vitesse du véhicule dépasse la limite des 50 km/h. Elle concerne l'ensemble des véhicules routiers et met en jeu à la fois la technologie de fabrication des pneumatiques qui doivent trouver un compromis entre sécurité, confort, résistance au roulement et faible niveau d'émission sonore, et les revêtements routiers qui doivent, eux aussi, trouver un compromis entre qualité d'usage, durabilité et performance acoustique ;
- du bruit du **groupe moto-propulseur** : bruit de l'admission, du moteur, de la chaîne de transmission, de la ligne d'échappement. Ce bruit est prépondérant à basse vitesse donc en ville ;
- du bruit **aérodynamique**. Bien que pour un véhicule automobile les principales sources de bruit à 50 km/h soient dues au moteur et à l'interaction pneu-chaussée, au-delà de 100 km/h la contribution aérodynamique ne doit pas être totalement négligée, en particulier dans les secteurs où les axes routiers à grandes vitesses sont proches des habitations.

Les véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse à 50km/h sur la D918 et encore moins le 30 km/h au niveau de l'intersection avec la rue du Colombier. Comme le précise l'Ademe, rouler au-delà des 50 km/h engendre beaucoup de bruit.

Je demande a minima une signalétique supplémentaire pour rappeler cette limitation de vitesse.

Je demande à ce que Parcolog réalise une analyse de l'impact du bruit des véhicules sur les différents axes habités que traverseront les camions.

La société Parcolog peut-elle s'engager sur une formation obligatoire sur les conséquences du bruit auprès des chauffeurs poids lourds intervenant sur la plateforme ? Comment s'assurer de la mise en place d'une telle mesure ?

La société Parcolog aidera-t-elle financièrement au changement de revêtement des routes dans Beaugency afin d'en améliorer la performance acoustique ?

2) Un projet qui va à l'encontre de l'urgence climatique et de mes convictions

Ma famille et moi essayons de vivre dans un modèle de sobriété énergétique et dans un souci d'avoir un faible impact sur l'environnement. Le GIEC l'a annoncé dans le 3^e volet de son dernier rapport sur les solutions pour limiter les impacts du réchauffement climatique, paru en avril : l'humanité dispose de trois ans pour réduire ses émissions de CO2. Jusqu'à présent, l'activité humaine était considérée comme la cause « extrêmement probable » du dérèglement climatique maintenant elle en est la cause « sans équivoque ».

Les gaz à effet de serre produits par la construction d'une telle plateforme logistique gigantesque et par la circulation des véhicules associés, le déstockage de carbone due à l'artificialisation du sol, la destruction de la biodiversité sont autant de points qui vont à l'encontre des préconisations des spécialistes du GIEC.

Devant un tel projet tellement à l'opposé à tout ce en quoi je crois, je ne pouvais pas ne rien dire sinon comment expliquer à mes enfants que j'ai laissé faire.

Nous connaissons tous la phrase : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. » Il serait grand temps que tous en comprennent le sens.

Pour toutes ces raisons, je suis contre ce projet de plateforme logistique.

Je vous remercie de l'attention que vous pourrez porter à mon courrier.

D. Gasparoux